

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2023\_9\_14**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 34

**Objet : Piscine Tarifs 2024**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Novembre 2023

**Titulaires** : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean -Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CÉLÉRAU Florent

**Pouvoirs** :

Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine  
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine  
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur BARATON Yvon  
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame TEXIER Valérie  
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane  
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume

**Absent(s)** : Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

**Excusé(s)** : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur FRERE Fabrice, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

M. le Président présente les propositions de modification envisagées concernant les tarifs 2024 votés le 21 mars 2023 et les modalités d'accès à la piscine communautaire AQUAVAL :

- Création d'un tarif plus équitable pour le matin. Actuellement, les tarifs du matin sont identiques à ceux de l'après-midi alors que le temps d'ouverture est plus court

- Utilisation de la carte individuelle d'abonnement Adulte et Enfant pour plusieurs personnes de façon « familiale ». Actuellement, chaque adulte et chaque enfant dispose d'une carte individuelle : proposition d'une carte adulte pour plusieurs adultes, 1 carte enfant pour plusieurs enfants

- Modification des jours et horaires d'ouverture :

o Ouverture du lundi 13 mai au 14 juin 2024 réservée aux scolaires

o Du 15 juin au vendredi 5 juillet :

▪ ouverture au public les mercredis et samedis après-midi de 15h00 à 19h00

o Du samedi 6 juillet au 31 août 2024 :

▪ ouverture tous les matins pour apprentissage natation (sauf le dimanche)

▪ ouverture au public les mercredis, jeudis et vendredis de 11h00 à 13h00 et tous les après-midis de 15h00 à 19h00

Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur  
Vu la compétence exercée sur les équipements sportifs transférés et notamment la piscine communautaire AQUAVAL située sur la commune de Coulonges sur l'Autize  
Vu la régie de recettes créée le 19 janvier 2017 pour l'encaissement de la billetterie d'entrée piscine  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mars 2023 actant les tarifs d'entrée la piscine pour l'année 2024

Considérant les modifications proposées notamment concernant la création de 2 nouveaux tarifs, les modalités d'utilisation des cartes « adultes » et « enfants » et les jours et horaires d'ouverture

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- de créer 2 tarifs matin : 2€ /enfant, 3 € /adulte
- décide qu'une carte « adulte » peut être utilisée par les adultes du même foyer et qu'une carte « enfant » peut être utilisée par les enfants du même foyer
- de valider les jours et heures d'ouverture proposés ci-dessus.

|  |        |
|--|--------|
| Ticket individuel adulte (à partir de 18 ans)        | 4.50€  |
| Ticket individuel adulte matin                       | 3.00 € |
| Ticket individuel Enfant (à partir de 4 ans)         | 2.70€  |
| Ticket individuel enfant matin                       | 2.00 € |
| Abonnement (Carnet de 10 tickets) Adultes même foyer | 38.00€ |
| Abonnement (Carnet de 10 tickets) Enfants même foyer | 22.00€ |
| Ecoles et collèges (Tarif par élève et par séance)   | 2.00€  |

**Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 21/11/2023  
Publié le 24/11/2023  
Transmis en sous-préfecture le 28/11/2023

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

